

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux le 30 juin à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Antoine LEMAIRE, Maire.

Etaient présents :

MM. LEMAIRE, CAMUS, MARTINET, MACADRÉ, CHILD, FERGEAU, GRIMPLET, HATTERER, LEGRAND, VENANT-VALERY,

Mmes, BOCK, BRENOT, MARTINET, WAITASRECK
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. SOULIER

Monsieur MARTINET *est élu secrétaire de séance.*

Ordre du jour :

1. Approbation du dernier compte rendu du conseil
2. Délibération activités sportives et musicales
3. Délibération pour le choix de l'architecte
4. Questions diverses

1 / Approbation du compte-rendu du conseil municipal en date du 12 mai 2022 :

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, autorise ces modifications.

2 / Délibération activités sportives et musicales : (Délibération 2022-06-21D)

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de pourvoir aux activités sportives et culturelles de la Commune, il convient de procéder à la création de 3 postes de professeurs vacataires pour la saison 2022/2023 du 01 septembre 2022 au 30 juin 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer les 3 postes qui se décomposent comme suit :

- ❖ Piano,
- ❖ Sophro-relaxation,
- ❖ Chorale

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame WAITASRECK qui fait un point sur les activités et indique avoir un nouveau professeur pour la gym éveil pour le mois de septembre.

Des cours de Pilates seront également proposés à partir du mois de septembre, concernant les autres activités en place actuellement, elles sont reconduites pour la saison 2022-2023.

3 / Délibération pour le choix de l'architecte (délibération 2022-06-22D)

Monsieur Le Maire, informe que suite à la réception des trois propositions d'architecte, la commission travaux a rencontré les différents cabinets, au vu de quelques imprécisions.

Après avoir reçu chaque architecte, la commission travaux propose de retenir l'offre de BDL ARCHITECTES pour une mission complète avec les dossiers de demande de subvention.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- Choisit BDL ARCHITECTES pour la construction de la salle d'activités.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à l'opération.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

6/ Questions diverses :

- Monsieur Le Maire annonce qu'un arrêté préfectoral (du 27 juin 2022) appliquant les restrictions des usages de l'eau a été publié.
- La ville de Reims offre des activités pour les enfants de 7 à 17 ans, elle s'engage à ce que les enfants des communes de la Communauté Urbaine du Grand Reims, aient accès à ce dispositif, en contrepartie d'une participation de la commune à hauteur de 160€ par enfant. La dépense n'étant pas prévu au budget Le Conseil Municipal n'adhère pas à la convention.
- Monsieur le Maire informe que des recherches de subventions sont en cours auprès des banques et des assurances pour l'achat du défibrillateur.
- Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FERGEAU qui indique la procédure à suivre pour l'installation d'un système de vidéo-surveillance, le projet pouvant être long entre la constitution des différents dossiers, (demande préfectorale, demande de subventions...), et l'installation des caméras. Le Conseil Municipal va continuer de se renseigner sur ce projet et prendra une décision par délibération lorsqu'il aura connaissance de tous les éléments.
- Monsieur le Maire fait lecture des nombreux remerciements reçu pour le pot de l'amitié du vendredi 10 juin, qui a permis de se retrouver et de se découvrir après ces dernières années difficiles. Des remerciements également de la part de nos aînés pour les brumisateurs offerts lors de la vague de chaleurs du mois de juin.
- Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur CHILD qui énumère les travaux à prévoir au cabinet infirmière. Un médecin généraliste devrait prendre poste le 01 décembre 2022.
- Le Lions Club remercie les personnes qui ont participé à la plantation des arbres du skate parc.
- Rendez-vous le 13 juillet à partir de 19h00 pour la fête patronale qui aura lieu allée des prévôtés sur le parking du gymnase.

Tour de table :

Monsieur CHILD informe qu'il devrait y avoir 86 élèves à la rentrée à l'école de Saint Thierry, réparti en 4 classes. Le gymnase n'ayant plus de créneau pour accueillir les enfants de l'école, le sport se fera en extérieur avec une possibilité de venir dans la salle de la mairie.

Il rapporte également une demande de l'école concernant le traitement des vignes durant les heures d'arrivée ou de sortie des élèves, un courrier de préconisation sera envoyé aux viticulteurs concernés.

Monsieur CHILD indique également une baisse de fréquentation sur le marché de Saint Thierry qui a lieu tous les mercredis à partir de 16h15 sur la place de la mairie.

Monsieur CAMUS informe avoir participé à la réunion COPIL étude de la carte scolaire, plusieurs scénarios sont à l'étude pour le moment.

Madame BRENOT rappelle qu'il manque un panneau d'affichage quartier du moulin, et un panneau de signalisation sur une écluse chaussée Sainte Anne.

Prochain Conseil Municipal prévu en septembre.

La séance est levée à 21h20.

A. LEMAIRE	N. BOCK	M. BRENOT	R. CAMUS	G. CHILD
S. FERGEAU	J. GRIMPLET	C. HATTERER	G. LEGRAND	J. MACADRÉ
A. MARTINET	C. MARTINET	J-B SOULIER Abs	C. VENANT- VALERY	A. WAITASRECK